



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020**

*JCB*  
GREFFIER

*PH*  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **DIZIÈME** jour du mois de **FÉVRIER** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop et Hélène Hamel.*

**EST ABSENT** : *Joshua Richer*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 1 personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

**2.0**

**2020-02-9133**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

Le point 11.06 est ajouté, soit « Demande de subvention : *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog – Centre des Arts de Stanstead* »

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**2020-02-9134**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 13 janvier et du 16 janvier 2020 (3.0)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 16 janvier 2020 soient acceptés tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**3.01**

**Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)**

**Note :**

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020

*JCB*  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

**3.02** **Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)**

**Note :**

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

**4.0** **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

**4.01** **Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de janvier 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	55 215,91 \$
Jean-Charles Bellemare	1 734,78 \$

Le directeur général apporte une précision quant aux dépenses sous la délégation de pouvoir de M Desrosiers. Il avise les membres du conseil que la présentation de celles-ci sera revue après l'arrivée de la nouvelle ressource à la trésorerie.

**4.02** **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

**4.03** **Rapport d'activités (4.03)**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de janvier 2020.

**5.0** **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Sylvie Boudreau	Déneigement après la tempête
-----------------	------------------------------

**6.0** **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01**  
**2020-02-9135**

**Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en janvier 2020 :	115 909,82 \$
Comptes à payer en février 2020 :	108 338,50 \$

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020

JCB  
GREFFIER

PQ  
MAIRE

**6.02**

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

**Note :**

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2018 et celles précédentes, mise à jour en date du 31 janvier 2020, jointe à la présente en **Annexe E**.

**6.03**

**2020-02-9136**

**Embauche d'une trésorière (6.03)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a effectué un appel de candidatures afin de pourvoir le poste de trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'affichage de l'offre d'emploi se terminait le 31 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les candidates ont été convoquées en entrevue le 3 février 2020 par un comité composé du directeur général, du maire et d'un conseiller;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'embauche recommande l'embauche de Mme Chantal Charest à titre de trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de contrat à conclure entre la Ville de Stanstead et Mme Charest et qu'ils s'en montrent satisfaits;

***Il est proposé par Frances Bonenfant***

***Appuyé par Paul Stuart***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

**Que** les membres du conseil municipal acceptent l'embauche de Mme Chantal Charest et de la nommée à titre de trésorière, au sens de la Loi des cités et Villes, pour la Ville de Stanstead;

**Que** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à conclure et signer le contrat avec Mme Charest, pour et au nom de la Ville de Stanstead

**ADOPTÉE**

**6.04**

**2020-02-9137**

**Autorisation du directeur général et de la trésorière auprès de Revenu Québec (6.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead dispose d'un compte entreprise auprès de Revenu Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux personnes mandataires pour la Ville de Stanstead auprès de Revenu Québec et de clicSÉCUR - Entreprises, soit Mme Karine Duhamel et Mme Line Provencher, ne sont plus à l'emploi de la Ville de Stanstead;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait mieux d'autoriser le directeur général, M Jean-Charles Bellemare ainsi que la trésorière, Mme Chantal Charest, à titre de mandataires pour la Ville de Stanstead auprès de Revenu Québec et de clicSÉCUR – Entreprises;

***Il est proposé par Paul Stuart***

***Appuyé par Frances Bonenfant***

***Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

**Que** M Jean-Charles Bellemare et Mme Chantal Charest soient autorisés à :

- Inscrire la Ville de Stanstead aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Ville de Stanstead à clicSÉCUR – Entreprises;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020**

JCB  
GREFFIER

  
MAIRE

- Gérer l'inscription de la Ville de Stanstead à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville de Stanstead, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation et une procuration;
- Consulter le dossier de la Ville de Stanstead et à agir au nom et pour le compte de la Ville de Stanstead, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Stanstead pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**Que** Mmes Duhamel et Provencher soient retirées de la liste des personnes autorisées.

**ADOPTÉE**

**6.05**  
**2020-02-9738**

**Emploi d'Été Canada – demandes de subventions (6.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral a lancé l'appel de projets dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer une demande est le 24 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a sondé les besoins des membres de la permanence en ce qui a trait à la main d'œuvre estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale suggère de procéder à une demande de financement pour 3 emplois d'été, soit pour le camp de jour 2020, pour les travaux publics et aux archives municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** les offres d'emplois seront réévaluées à la lumière des réponses aux demandes de subvention;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**Que** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à déposer 3 demandes de subvention au programme Emploi d'Été Canada pour un poste de coordonnateur de camp de jour, de journalier aux travaux publics et de commis aux archives municipales;

**Qu'**advenant une réponse positive à la demande de subvention au programme, la Ville de Stanstead s'engage à défrayer les coûts liés à l'embauche, soit la différence entre le taux horaire offert aux employés et 50 % du salaire minimum au moment de l'embauche.

**ADOPTÉE**

**6.06**  
**2020-02-9739**

**Banque d'heures – Infotech (6.06)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead utilise le logiciel Sygem de la firme Infotech pour tout ce qui concerne les permis et la comptabilité municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville dispose, annuellement, d'une banque d'heures de services afin d'offrir un soutien technique à la permanence;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020**

*JCB*  
GREFFIER  
*PL*  
MAIRE

**CONSIDÉRANT** Qu'Infotech a envoyé une offre de contrat de service à la direction générale pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** QUE dans cette offre de services, deux options sont offertes, soit une banque de 14 heures à 1 120 \$ taxes en sus et une banque de 26 heures à 1 690 \$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** QUE la récente embauche à la trésorerie et la recommandation de la direction générale à cet effet;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**Que** les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services d'Infotech pour une banque de 26 heures au montant de 1 690 \$ taxes en sus;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de service pour et au nom de la Ville de Stanstead.

**ADOPTÉE**

**7.0**

**Législation (7.0)**

**7.01**

**Création d'un comité « Loisirs et culture » de la Ville de Stanstead – avis de motion**

**Avis de motion - Règlement 2020-01 « Règlement constituant un comité consultatif en loisir et culture »**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Paul Stuart que lors d'une prochaine séance de ce conseil, prévue le lundi 9 mars 2020, un projet de règlement no 2020-01 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif en loisir et culture » sera adopté.

Ce règlement vise à établir les règlements du comité à être mis en place par le conseil municipal.

**DÉPÔT** du projet de règlement joint en Annexe est fait par le conseiller Paul Stuart conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**8.0**

**Sécurité publique (8.0)**

Aucun sujet n'est apporté.

**9.0**

**Travaux publics (9.0)**

**9.01**

**2020-02-9740**

**Autorisation à signer le contrat de déneigement avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) (9.0)**

**CONSIDÉRANT** QUE la Ville de Stanstead a conclu une entente contractuelle avec le ministère des Transports du Québec en ce qui concerne le déneigement de 9 km de route appartenant audit Ministère;

**CONSIDÉRANT** QUE le contrat vient à échéance au 31 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** QUE la Ville a obtenu une proposition de contrat pour l'année 2020-2021, renouvelable tacitement pour autre une période de 4 ans ;





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020**

JCB  
GREFFIER

*Pil*  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le montant offert par le Ministère en guise de paiement contractuel sera de 66 644,80 \$ par année, et ce, pour la durée totale du contrat ;

**CONSIDÉRANT QUE** copie de l'offre du Ministère a été transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**Que** les membres du conseil municipal acceptent de renouveler l'entente de déneigement avec le MTQ ;

**D'autoriser** le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires au renouvellement de l'entente avec le MTQ.

**ADOPTÉE**

**10.0**

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

**10.01**

**2020-02-9741**

**Renouvellement de l'entente 2020-2024 – Ressourcerie des Frontières**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a conclu une entente de renouvellement de 3 ans pour le service de collecte et disposition des encombrants avec la Ressourcerie des Frontières, en novembre 2019 (réf. résolution no.2019-11-9070);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Coaticook cautionne un emprunt qui refinance la dette de la Ressourcerie des Frontières;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence, l'organisme demande à ce que le renouvellement de l'entente se fasse sur une période de 5 ans (2020-2024) plutôt que sur 3 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût annuel passerait de 505 \$ la tonne à 496 \$ la tonne au terme de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le reste des conditions contractuelles demeurent les mêmes;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'entente révisée a été transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits;

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**Que** les membres du conseil municipal acceptent de renouveler l'entente avec la Ressourcerie des Frontières selon les nouveaux paramètres transmis à la Ville;

**Que** la conclusion de cette nouvelle entente remplace l'entente entérinée en novembre 2019 (réf. résolution no.2019-11-9070);

**D'autoriser** le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires au renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020

JCB  
GREFFIER

PW  
MAIRE

**11.0**

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

**11.01**

**2020-02-9742**

**Demande de subvention : Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog - Ville de Stanstead (11.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog est présentement en appel de projets pour le *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer une demande de financement est le 14 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead célèbre le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fusion des trois villages : Rock Island, Beebe et Stanstead Plain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead souhaite souligner cet anniversaire en mettant en valeur sa riche histoire et son patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté à la MRC dans le cadre de son programme de subvention a été présenté aux membres du conseil municipal ainsi qu'un plan d'activités et de communication pour souligner cet anniversaire et qu'ils s'en montrent satisfaits;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**Que** les membres du conseil municipal acceptent de déposer une demande de financement de 9 750 \$ à la MRC de Memphrémagog pour son projet de célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Stanstead;

**Que** les membres du conseil municipal acceptent de contribuer au projet à la hauteur de 11 250 \$ en argent et 5 000 \$ en services ;

**D'autoriser** le directeur général à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires au dépôt de la demande de subvention.

**ADOPTÉE**

**11.02**

**Rapport d'activités**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de loisirs au cours du mois de janvier 2020.

**11.03**

**2020-02-9743**

**Programme « Municipalité amie des aînés » - reddition de compte (12.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a obtenu, en 2017, un montant de 10 500 \$ du ministère de la Famille afin de réaliser la démarche pour l'obtention du statut « Municipalité amie des aînés »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté sa politique avec et pour les aînés ainsi que son plan d'action en novembre 2019 (résolution 2019-11-9075);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a mis en place un comité de suivi de la politique en janvier 2020 (résolution 2020-01-9124);



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020**

SCB  
GREFFIER  
PLD  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a élaboré sa politique grâce à l'embauche d'une consultante (Lucie Hébert) et suite à un sondage réalisé auprès de la population ainsi qu'une consultation publique à laquelle tous étaient conviés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit déposer sa reddition de compte et que le bilan des dépenses faites et à venir est joint en annexe au présent document;

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

**Que** les membres du conseil municipal acceptent la reddition de compte dans le cadre du programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés »;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires au dépôt de la reddition de compte.

**ADOPTÉE**

**Demande de subvention : agrandissement de l'aréna Pat Burns (11.03)**

*Guy Ouellet se retire des délibérations. Il est 19h38.*

**CONSIDÉRANT QUE** le Collège Stanstead souhaite agrandir l'aréna Pat Burns afin d'y aménager de nouveaux vestiaires ainsi qu'une salle de pratique multifonctionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead est propriétaire de l'aréna et dispose d'un bail emphytéotique avec le Collège, qui gère, maintient et utilise ledit aréna ;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de propriétaire, la Ville de Stanstead doit déposer la demande de financement au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Collège s'engage à payer à la Ville une somme équivalente à sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et que la Ville s'engage à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

***Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)***

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

**QUE** la Ville de Stanstead autorise la présentation du projet de (titre du projet) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Stanstead à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Ville de Stanstead désigne Jean-Charles Bellemare, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**11.04  
2020-02-9744**





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020

*X B*  
GREFFIER

*PLQ*  
MAIRE

*Guy Ouellet réintègre les délibérations. Il est 19h41.*

11.05  
2020-02-9745

**Achat de bannières – 25<sup>e</sup> anniversaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead fête le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fusion en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite souligner cet anniversaire en installant des bannières sur les routes les plus fréquentées de son territoire, soit les rues Notre-Dame, Dufferin, Canusa, Principale et Fairfax;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a obtenu une estimation des coûts et que les membres du conseil s'en montrent satisfaits;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**Que** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à acheter le matériel promotionnel en utilisant un montant de 1 000 \$ du budget dédié au 25<sup>e</sup> anniversaire, et un montant de 2 000 \$ pris au budget 02 70150 641.

**ADOPTÉE**

11.06  
2020-02-9746

**Demande de subvention : Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog – Centre des Arts de Stanstead (11.06)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog est présentement en appel de projets pour le Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog ;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer une demande de financement est le 14 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'Arts de Stanstead demande l'appui et l'aide financière de la Ville de Stanstead afin de déposer une demande de subvention à la MRC de Memphrémagog pour sa programmation 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead souhaite appuyer cette demande de financement du Centre des Arts de Stanstead;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**Que** les membres du conseil municipal appuient la demande du Centre d'Arts de Stanstead au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog ;

**Que** les membres du conseil municipal acceptent de contribuer au projet pour un montant maximal de 4 000 \$ ;

**Que** le montant soit pris à même le surplus affecté au développement économique ;

**Que** les membres du conseil autorisent le directeur général à signer les documents, le cas échéant.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020**

JCB  
GREFFIER

  
MAIRE

**12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

**12.01 Dépôt de la liste des permis émis – janvier 2020**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de janvier 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

**13.0 CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**

Le directeur général dépose la liste de correspondances.

**14.0 VARIA (14.0)**

**14.01  
2020-02-9747 Déclaration des journées de la persévérance scolaire 2020 (14.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 14 ans, la lutte au décrochage scolaire au coeur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore 17,3 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (20,0 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles);

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et les impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020**

*JCB*  
GREFFIER

*AD*  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 17 au 21 février 2020, la 11<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**DE PROCLAMER** les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

**D'appuyer** le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

**De faire parvenir** une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2020

JCB  
GREFFIER

PLO  
MAIRE

15.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**

Sylvie Boudreault

Comité de loisirs

16.0

**POINTS EN SUSPENS (16.0)**

Aucun point n'est en suspens.

17.0

2020-012-9746

**LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Deborah Bishop*

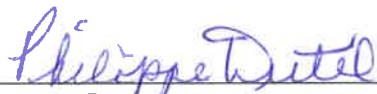
*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h00.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

  
Philippe Duul,  
Maire

  
Jean-Charles Bellemare,  
Directeur général et greffier